

Le Conseil d'administration de France Médias Monde

Conformément à l'article 47-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à l'audiovisuel public, le conseil d'administration de la société comprend quinze membres*, dont le mandat est de 5 ans :

- 1° La présidente-directrice générale de France Médias Monde ;
- 2° Deux parlementaires désignés respectivement par les commissions chargées des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat ;
- 2° Cinq représentants de l'État ;
- 3° Cinq personnalités indépendantes nommées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel à raison de leur compétence, dont une au moins disposant d'une expérience reconnue dans le domaine de la francophonie ;
- 4° Deux représentants du personnel élus conformément au titre II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Présidente du conseil d'administration

Marie-Christine SARAGOSSE, Présidente-directrice générale de France Médias Monde

Nommée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le 5 octobre 2012 ; nommée par le CSA pour un deuxième mandat le 23 avril 2018 ; puis nommée pour un troisième mandat le 23 avril 2023 par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM).

Personnalités indépendantes nommées par le CSA (ARCOM)

Cécile CABANIS

Membre depuis mai 2021

Brigitte LEFÈVRE

Membre depuis juin 2013 – reconduction de son mandat par le CSA en juin 2018

Jacques MARTIAL

Membre depuis juillet 2014 – reconduction de son mandat par le CSA en juillet 2019

Jean-Maurice RIPERT

Membre depuis avril 2022

Guillaume GROSSO

Membre depuis mars 2022

Représentants de l'État

Caroline FERRARI, Secrétaire générale adjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Membre depuis janvier 2022

Ludovic BERTHELOT, Chef du service des médias à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture

Membre depuis janvier 2023

Jean-Marc OLÉRON, Directeur chargé de la huitième sous-direction de la direction du budget, à l'administration centrale du ministère de l'action et des comptes publics

Membre depuis décembre 2018

Ludovic PLANTÉ, Directeur de participations adjoint de la direction de participations Services et finances de l'Agence des participations de l'État

Membre depuis juillet 2021

Valérie SENGHOR, Directrice générale adjointe du Centre des Monuments Nationaux

Membre depuis janvier 2021

Représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat

Jean-Raymond HUGONET, Sénateur de l'Essonne

Membre depuis janvier 2023

Béatrice PIRON, Députée des Yvelines

Membre depuis octobre 2022

*Étant précisé qu'en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, d'un ou plusieurs sièges de membre du conseil d'administration, le conseil d'administration délibère valablement jusqu'à la désignation du ou des nouveaux membres, sous réserve du respect des règles du quorum.

Représentants du personnel

Sébastien FARCIS

Membre élu du conseil d'administration depuis décembre 2018

Catherine ROLLAND

Membre élu du conseil d'administration depuis mars 2010 – élu à nouveau en novembre 2013, puis en décembre 2018

Sont également convoqués à toutes les séances du Conseil, avec voix consultative

- le(a) secrétaire du comité social et économique conformément à l'article L. 2312-74 du code du travail :

Maximilien DE LIBERA

- un représentant de la mission de Contrôle général économique et financier: Jean-Claude HULOT

Sont également convoqués à la séance au cours de laquelle les comptes de l'exercice écoulé doivent être arrêtés, ainsi qu'à la séance au cours de laquelle il est, le cas échéant, délibéré sur des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation: les commissaires aux comptes titulaires

Comités spécialisés

Les délibérations du Conseil sont préparées dans certains domaines par des Comités spécialisés, composés d'administrateurs et d'administratrices désigné(e)s à cet effet par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions et recommandations.

Trois Comités spécialisés permanents sont institués :

- le **Comité d'audit** ;

- le **Comité des Rémunérations** ;

- le **Comité stratégique**.